

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 16 juin 2008, a adopté le règlement suivant :

08-023 Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur les collectrices principales du réseau routier local

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 16 juillet 2008. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 22 juillet 2008

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon